

◀ Référé de la Cour des comptes, réponse des ministres ▶

Formation des enseignant-e-s : il y a anguille sous roche

La fédération SUD Éducation a pris connaissance du référé de la Cour des comptes aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche rendu public le 4 juin, ainsi que de la réponse des ministres, concernant la formation des enseignant-e-s.

La fédération SUD Éducation revendique depuis la réforme de 2008 le retour du concours externe au niveau licence et deux années de formation, rémunérées, comme Fonctionnaire stagiaire. Mais les annonces des ministres ne vont pas du tout dans le sens de ces revendications. Elles ne concernent que les épreuves d'admissibilité, les épreuves d'admissions restant prévues pour l'année de M1, voire l'année de M2.

Plusieurs éléments nous paraissent extrêmement inquiétants dans les demandes de la Cour des comptes comme dans la réponse des ministres :

- la réduction du nombre des ESPE
- la formation à un enseignement bivalent ou polyvalent pour les professeur-e-s du second degré
- le flou entretenu sur l'année des épreuves d'admission, qui pose un certain nombre de questions sur le statut des admissibles : statut d'étudiant, fonctionnaire stagiaire ? Au-delà se pose la question de la rémunération des concerné-e-s et l'avenir même du statut de fonctionnaire stagiaire
- le flou entretenu sur « le positionnement comme sur la nature des concours » (courrier des ministres)

Cette mise en cause possible du concours est en cohérence avec d'autres annonces faites par le ministère de l'Éducation nationale ou le ministère de l'Action et des Comptes publics, et notamment la suppression de la compétence des commissions administratives paritaires en matière de mobilité. L'ensemble, mis en perspective avec les annonces du ministre Blanquer par ailleurs sur ces questions, dégage une orientation volontariste prise par le ministère : le recrutement direct des enseignant-e-s par les chef-fe-s d'établissement.

SUD Éducation refuse cette vision managériale de l'école, cette casse du statut de fonctionnaire, et toute perspective de recrutement par les chef-fe-s d'établissement.

SUD Éducation continue à revendiquer le retour au concours au niveau licence et la délivrance d'un master à l'issue d'une formation en alternance de deux années sous statut de fonctionnaire stagiaire, dans le cadre d'une formation initiale dotée de moyens à hauteur des besoins.